



US Yffiniac Basket

SALLES BERNARD HINAULT
et MARYVONNE DUPUREUR

Rue Joseph Turmel
22120 YFFINIAC
Tél : 02-96-63-98-54
Mail : usyffiniacbasket@gmail.com

REGLEMENT INTERIEUR DE L' UNION SPORTIVE YFFINIAC BASKET

BUT

Etablir des règles de conduite nécessaire au bon fonctionnement du club, en harmonie avec la charte du club.

ART.1 Rôle du bureau

Le bureau est investi des pouvoirs pour prendre toutes les décisions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale. Il coordonne toutes les différentes missions du club et en assure la gestion financière.

Il est chargé de faire appliquer le règlement intérieur. En cas de litige, il réunit la commission consultative, avant de prendre sa décision, qui est alors souveraine.

Le bureau est responsable à part entière des salariés employés par le club.

ART.2 Rôle de la commission technique

La commission technique est composée de membres du comité directeur, de responsables d'équipe, des entraîneurs et éventuellement de joueurs(ses)

Elle est chargée d'émettre son avis sur l'engagement et la composition des équipes en début de saison, les décisions finales appartenant aux entraîneurs en accord avec le bureau

ART.3 Rôle de(s) l'entraîneur(s)

Il est chargé d'assurer les séances d'entraînement des différentes équipes engagées en championnat

Pendant les entraînements, son autorité est entière pour faire respecter la discipline et bon déroulement des séances

Il prévient les parents en cas d'accident au cours des séances des personnes mineurs

Il favorise les relations internes : joueurs, parents, responsables d'équipes et dirigeants

ART.4 engagements des joueurs(euses)

Le joueur(se) s'engage à :

Payer sa licence lors de l'inscription et accepte de ce faite de respecter la charte et le règlement et les règles de bon fonctionnement du club.

L'assiduité aux entraînements

L'assiduité aux rencontres (en cas d'indisponibilité ne pas oublier de prévenir l'entraîneur et le responsable d'équipe)

Respecter les horaires établis

Respecter les autres, l'équipe, le responsable d'équipe, l'entraîneur et les dirigeants

Respecter le matériel et les équipements

La signature de la licence est un engagement personnel vis-à-vis du club

Le non-respect du règlement intérieur pourra être sanctionné par le bureau.



US Yffiniac Basket

SALLES BERNARD HINAULT
et MARYVONNE DUPUREUR

Rue Joseph Turmel
22120 YFFINIAC
Tél : 02-96-63-98-54
Mail : usyffiniacbasket@gmail.com

A compter de U20 à participer à la vie du club (responsable de salle, responsable de table) et que le non respect de cet engagement entraîne l'encaissement d'un chèque de caution dont le montant est fixé annuellement par le bureau.

A prévoir une gourde avec vos initiales pour tous les entraînements et tous les matchs de basket.

ART.5 Rôle de la commission consultative

Elle se réunit en cas de litige à la demande des joueurs (ses) ou des dirigeants

Elle est composée de 4 joueurs(ses) et de 4 membres du comité directeur

Elle émet un avis circonstancié à l'attention du bureau

ART.6 Pénalité financière sportive

Les règles à la pratique du basket ball sont définies par la Fédération Française de Basket-Ball et déclinées ensuite par la ligue et le comité auxquels dépend l'association Union Sportive Yffiniac Basket

Les pénalités financières relatives à des pénalités sportives seront à la charge du licencié auteur des sanctions infligées

Le règlement financier des sanctions devra se faire dans la quinzaine suivant la décision de la commission sportive et/ou de discipline du comité départemental, et/ou de la ligue et/ou de la fédération.

Art.7 Modification du règlement

Toutes les modifications au présent règlement sont soumises aux conditions suivantes :

- Approbation de l'assemblée Générale de l'association
- Respect des règlements de la Fédération Française de Basket-Ball

Fait à Yffiniac

Le mardi 7 juin 2022